

Le CFP-Lolo Andoche comme solution

(Selon les stylistes Charlemagne Andoche Amoussou et Marc José Pero)



Journal Béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 227 du Lundi 1er Mars 2021



ELECTION PRÉSIDENTIELLE PACIFIQUE

P-3

Claudine Prudencio appelle à l'implication des rois



Bénin/Table ronde sur l'employabilité

P-10

Les résolutions pour les universités-entreprises-décodeurs

Soutenance publique de thèse de doctorat unique à l'université de Parakou

P.2

Hermione Zounon désormais Dr

VERNISSAGE À LA RÉSIDENCE DE L'UNION EUROPÉENNE AU BÉNIN

Des œuvres présentées par sœur Henriette Goussikindey et Epaphras Degnon Toïhen

P.2

Justice
Les Résultats du CAPA, les admissibles

P.6-7

Ligue Pro
les résultats du weekend et les classements

P.9



Votre Spécialiste
en Ingénierie de
Revêtements
et des Constructions
Modernes.

00229 52 38 51 00

00229 99 71 10 62

zbgroupbtp@yahoo.fr

Akpakpa - Cotonou, BENIN



TENDANCES ACTUELLES

Football : La CAF au fond du Trou ?

Le dossier de candidature à l'élection de la présidence de la CAF se transforme en un examen d'étude de dossier par la FIFA.

On savait depuis 2019 que la CAF avait touché le fond, mais l'on ne pouvait imaginer qu'elle était tombée si bas. Dès fin décembre 2020, et la première semaine du mois de janvier 2021, la Confédération africaine de football a multiplié des communiqués semant la confusion dans la tête des fans, des électeurs et même des candidats. Elle savait qu'elle était attendue le 12 janvier 2021 pour annoncer officiellement qui est éligible et qui ne l'est pas.

Une CAF désemparée.

Entre le 5 et le 9 janvier 2021, la CAF est complètement désorientée, elle n'a plus le contrôle de la situation. A trois jours du verdict de l'annonce des candidatures, elle monte au créneau et étale un chapelet d'explications. Quelques parties du communiqué du 9 janvier 2021 sont évocatrices de la pression qu'elle subit : « La commission de gouvernance de la CAF devra soumettre, à la commission de contrôle de la FIFA, les candidatures reçues pour le poste de président de la CAF, étant entendu que le président de la CAF a vocation à devenir vice-président de la FIFA. » Au-delà du principe et du respect des textes, on peut sans risque de se tromper parler d'une vassalisation de la CAF sous Infantino. D'ailleurs le dernier paragraphe du communiqué du 9 janvier 2021 fait dans le politiquement correct mais à y voir de prêt, la CAF a la tête dans le guidon tandis que la FIFA a le frein en main. Cet extrait illustre bien cette caricature : « La commission de gouvernance de la CAF devra déterminer, avec la commission de contrôle de la FIFA, une date d'officialisation dans les plus brefs délais, de la liste définitive de tous les candidats à toutes les élections à savoir : membres du comité exécutif, membres du conseil de la FIFA et président de la CAF. »

Une CAF soumise ?

Entre le 5 et 6 janvier 2021, elle valide les candidatures de l'Ivoirien Jacques Anouma, ancien président de la Fédération ivoirienne de football et du Sénégalais Augustin Senghor, actuel président de la Fédération sénégalaise de football, et programme une audition le 28 janvier au Caire pour les candidats sud-africain et mauritanien, respectivement Patrice Motsepe et Ahmed Yahya. La commission de la gouvernance de la CAF a annoncé le 6 janvier 2020, qu'elle procéderait à la vérification de dossiers complémentaires de ces deux derniers. Dans la foulée, le président de la Fédération mauritanienne de football envoie à travers un courrier un violent tacle à CAF. En somme, elle jetterait de l'opprobre sur sa candidature par ce procédé de proclamation des résultats et le défavoriserait dans son début de campagne.

La FIFA smashe la CAF

Les résultats de ce qui peut être considéré comme un examen sont tombés le 26 janvier 2021. En clair, la FIFA a anticipé, elle devance la CAF qui a prévu ses auditions le 28 janvier 2021. A part Ahmad Ahmad qui est déclaré inéligible au poste de président de la Confédération africaine de football, les 4 autres candidatures sont validées. Cette décision de la FIFA met la commission de la gouvernance de la CAF en difficulté.

Une audition qui compte pour du beurre ?

La commission de gouvernance aura-t-elle du caractère pour aller contre la FIFA ? Pas si évident que ça car le président de la Fédération internationale de football association, Gianni Infantino est à la baguette sur le continent. Qui osera le défier ? Constant Omari, un des puissants hommes du football africain et Khireddine Zetchi, ont vu leur candidature invalidée à la FIFA. A qui le tour prochainement ? La CAF est-elle indépendante ou inféodée à la FIFA ? Elle semble perdre tout pouvoir. Et même après la décision du TAS qui rétablit le président Ahmad Ahmad dans ses droits, le comité exécutif de la Confédération africaine de football, dans une nouvelle comédie, demande à la FIFA de trancher. Les dates du 2 et du 3 mars seront décisives pour Ahmad Ahmad et tout le football africain au tribunal arbitral du sport.

Hugues Zinsou Zounon



Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication

Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux

Leon KOBODE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction

Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef

Jesdias LIKPETE

Rédaction

Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène

Desk Sport

Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant

Kanon NONDICHAO
(Abomey)

Aristide ABIDJO (Lomé)

Service Commercial

Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

COMMENT DÉVELOPPER LA MODE AU BÉNIN?: Le CFP-Lolo Andoche comme solution (Selon les stylistes Charlemagne Andoche Amoussou et Marc José Pero)



La formation professionnelle était au cœur des échanges ce vendredi 27 février 2021 entre les stylistes Charlemagne Andoche Amoussou alias Lolo Andoche, Marc José PERO et les journalistes. Les deux stylistes de la maison Andoche ont échangé avec les journalistes sur le thème formation professionnelle au Bénin: ce que propose les créateurs de mode, cas du CFP-Lolo Andoche* La rencontre a eu lieu à la maison des médias. Le CFP lolo Andoche est un centre de formation professionnel qui a pour objectif de développer la mode vestimentaire au Bénin et en Afrique afin de

répondre favorablement aux besoins du public. selon Charlemagne Andoche AMOUSSOU, alias Lolo Andoche, créateur, styliste et modéliste béninois, il y a non seulement un manque criard de mains d'œuvres en matière de mode au Bénin mais aussi un manque de professionnalisme dans le métier de la couture. Au cours de son développement, le styliste a fait savoir que la haute couture se fait d'abord à la main. Et pour apprendre la mode il faut de la technique car la couture ne se limite pas seulement à la coupe des habits. Il faut y mettre du professionnalisme a-t-il ajouté. « On ne peut pas sortir de l'école de Lolo Andoche et rater des tenues. » La rencontre a eu lieu à la maison des médias. Le CFP lolo Andoche est un centre de formation professionnel qui a pour objectif de développer la mode vestimentaire au Bénin et en Afrique afin de

prit. Le styliste quant à lui parle plutôt de l'industrie du métier de la mode et non de la mode tout simplement. Il n'a pas manqué de faire savoir au cours de cette causerie qu'il y a un manque de formation pratique en ce qui concerne la mode au Bénin. Quant à lui, il est préférable de faire d'abord la pratique pour expliquer avec la théorie. Pour un bon suivi et une formation de qualité à Lolo Andoche, le nombre d'apprenants est limité à 12 au maximum dans chaque classe a fait savoir le promoteur. En dehors de la couture, les apprenants bénéficient également des cours de marketing et de dessin a-t-il ajouté. Yves Gbènanfa LOKOSSOU



VERNISSAGE À LA RÉSIDENCE DE L'UNION EUROPÉENNE AU BÉNIN Une trentaine d'œuvres présentées par sœur Henriette Goussikindey et Epaphras Degnon Toïhen



Henriette GOUSSIKINDEY artiste plasticienne, sœur religieuse et Epaphras DEGNON TOÏHEN, artiste sculpteur ont présenté au public une trentaine d'œuvres ce jeudi 25 février 2021. La cérémonie a eu lieu à la résidence de l'Union Européenne au Bénin. De la terre rouge, de l'argile, du fer, de la peinture, du pinceau, du bois, des tableaux sont autant de matières utilisées par sœur Henriette et Epaphras DEGNON TOÏHEN pour faire parler leurs œuvres. Une trentaine d'œuvres présentées aux fans de l'art plastique. C'est un vernissage qui a permis au public amoureux de

l'art de découvrir et de redécouvrir les œuvres des deux artistes. Selon Sylvia Hartleif, Ambassadrice et Cheffe de la délégation de l'Union Européenne au Bénin, cette volonté de mettre la culture au cœur du dialogue avec l'Afrique va permettre de donner en 2021 un nouvel élan au partenariat entre l'UE et l'Afrique. Pour la réalisation de ses tableaux, sœur Henriette Goussikindey, artiste-peintre contrairement aux peintures à huile a choisi la terre rouge béninoise dont elle extrait des pigments pour faire de l'encre. Elle a fait remarquer que les lignes de ses tableaux sont tracées à base de fil de fer. Une originalité qui selon elle est née de son expérience au contact de la gravure en Amérique du nord. Le sculpteur Epaphras DEGNON TOÏHEN quant à lui utilise du bois pour faire passer ses messages. Selon l'artiste, le mal est dans le progrès. Il fait remarquer à travers

ses œuvres que l'homme est resté très dominateur malgré tout et vit dans un monde très individualiste. Un tel comportement ne favorise pas une bonne collaboration des hommes a expliqué le sculpteur. A travers ses œuvres, il appelle l'être humain à se sculpter et à revoir son caractère en vue de faciliter une bonne coopération. Les deux artistes invitent le public à contempler leurs différentes productions aux murs de la résidence de l'UE Yves Gbènanfa LOKOSSOU



Obsèques

Les militaires font leurs adieux à la maman du sergent Mahomet

Le Sergent Mahomet ADAM, Chef d'escorte adjoint du Président de la Cour constitutionnelle, a récemment perdu sa maman qui a été enterrée ce samedi 27 Février 2021 non loin de la frontière bénino-togolaise (Athiémedé). L'enterrement a eu lieu en présence du Capitaine Chabi AKAKPO, chef de sécurité de

la Cour constitutionnelle et de quelques agents en uniforme. La foule rassemblée aujourd'hui pour accompagner Maman Mahomet à sa dernière demeure témoigne de cette émotion palpable, et au nom des militaires en poste à la Haute juridiction, le capitaine AKAKPO a exprimé sa compassion de manière sincère et profonde envers la famille du

sergent ADAM. « Je voudrais vous assurer de notre sympathie et de notre soutien collectif dans ce deuil qui vous frappe si dououreusement, et vous adresser nos plus sincères condoléances » a-t-il dit. Le personnel s'associe pour présenter ses condoléances au Sergent Mahomet ADAM AP/PCC

Election présidentielle pacifique

Claudine Prudencio appelle à l'implication des rois



Elle a prononcé un poignant discours devant les têtes couronnées qui ont convergé de toutes les régions du pays vers le palais royal d'Allada, pour un sommet du Haut Conseil des Rois du Bénin. Elle a été invitée la cérémonie d'ouverture en qualité de Princesse. La Présidente du parti Union Démocratique pour un Bénin Nouveau (UDBN) a, par la même occasion, partagé avec les Souverains, les raisons suffisantes qui motivent l'option faite par sa formation politique, de soutenir la candidature du Président Talon et sa Collistière Talata, à l'élection présidentielle du 11 Avril 2021. Voici l'intégralité du Message délivré le vendredi 26 Février 2021 par l'Amazone. *

(Cell-Com/UDBN)

DISCOURS DE LA PRESIDENTE DE L'UDBN A LA CEREMONIE D'OUVERTURE DU SOMMET DU HAUT CONSEIL DES ROIS DU BENIN

(Vendredi 26 Février 2021)

Sa Majesté, Très Respecté Kpôdégbé Toyi diglia, Roi d'Allada, Président du Haut Conseil des Rois du Bénin ;

Sa Majesté, la Reine Djéhami, Très Chers Majestés, Têtes couronnées de différentes Cours Royales, venus des quatre coins du Bénin.

Mesdames et Messieurs, les Membres des Cours royales, ici représentées ;

Mesdames et Messieurs les membres de la délégation de l'Union Démocratique pour un Bénin Nouveau ;

Chers invités, en vos rangs et grades respectifs,

Mesdames et Messieurs,

D'entrée, je m'incline trois fois aux pieds des Souverains que vous êtes. Je vous salue au nom de Dieu Tout-Puissant et aux noms des ancêtres pour votre accueil digne de celui qu'un père peut réservé à son enfant. Merci pour toutes vos prières en faveur de ma petite famille et de ma grande famille politique. Je m'incline pour vous transmettre surtout les salutations différentes de votre fils, le Prince SAMUEL DOSSOU-AWORET. Il vous porte toujours dans son cœur et aurait aimé être présent ici ; mais hélas ! Toutefois il me charge de vous dire qu'il ne saurait rester loin d'un sommet du Haut Conseil des Rois du Bénin. C'est donc dire que je suis dans la joie d'être une fois encore porteuse d'un message de soutien du Prince Samuel DOSSOU-AWORET, un Prince bien aimé. Vous le savez mieux que quiconque, Très Chers Majestés ;

Notre pays prépare une élection présidentielle, celle du 11 Avril 2021. Et toute période électorale reste et demeure sensible. D'où la nécessité de renforcer et de promouvoir la culture de la paix. Le Sommet des Membres du Haut Conseil des Rois et Souverains du Bénin vient à point nommé, en ce moment où la Nation a plus que jamais besoin de votre soutien moral et spirituel. Merci pour rôle prépondérant que vous allez continuer à jouer dans ce sens. La paix ne saurait se préserver, se construire chaque jour un peu plus, sans votre contribution, vous les dépositaires de nos traditions et de nos balises ancestrales. Merci pour ce rôle que vous avez toujours su jouer, maintenir et renforcer un climat propice à l'évolution normale du processus de développement de notre pays.

Vous êtes les sages de la Nation, vous êtes à l'image du vieillard qui même assis, voit plus loin que le jeune debout. Vous voyez, mieux que nous, combien de fois il est impérieux de redoubler d'ardeur dans la préservation de la paix et de la cohésion nationale. Cette contribution des dépositaires que vous êtes de notre organisation traditionnelle structuree

est d'autant plus importante que le Président Patrice TALON, a donné la preuve suffisante, depuis Avril 2016, que notre pays a enfin retrouvé le chemin de son vrai développement. Le bilan de son premier quinquennat finissant est, on ne peut plus éloquent, à cet effet.

A titre illustratif :

Du Statut des Rois :

Grâce à la volonté politique, traduite en réformes concrètes par le Gouvernement de la rupture, les Rois du Bénin ont retrouvé leurs lettres de noblesse, au plan légal. Le respect et l'attachement du Président TALON pour les dépositaires de nos traditions n'est donc plus à démontrer. La loi portant statut de Rois et têtes couronnées est une avancée notable dont certainement le Haut Conseil des Rois du Bénin se réjouit.

De l'accès à l'eau et à l'eau potable.

Les enfants du Bénin peuvent aujourd'hui pousser un ouf de soulagement. Plus de régions qu'on prend du plaisir à qualifier de zones hydro géologiquement difficiles pour justifier l'incapacité des pouvoirs publics à satisfaire les besoins vitaux des populations dans ce domaine. Pendant ce temps, la corruption battait son plein dans le domaine. Com bien de projets de fourniture d'eau potable n'ont pas été sacrifiés sur l'autel de la mal gouvernance avant l'avènement du régime de la rupture. Aujourd'hui, les filles et fils du Bénin, dans leur grande majorité, consomme de l'eau potable, et dans toutes les régions, directement à la maison ou tout au moins à proximité.

Pas d'énergie électrique, pas de développement, dit-on, à juste titre.

Pendant que le peuple pleurait plus de 40 milliards de nos francs engloutis dans le scandale de Maria-Gléta, le Président Patrice TALON et son gouvernement nous ont donné la preuve tangible que les choses pouvaient se faire autrement, pour le bonheur des populations. Notre pays dispose aujourd'hui de Centrale électrique qui, avec les autres volets du dispositif en place, lui permet de produire au moins 50% de ses besoins en énergie électrique. Le Bénin est résolument engagé dans la marche vers l'autonomie énergétique, gage d'un développement socio-économique sûr.

Les infrastructures routières :

Dans ce domaine, le gouvernement du Président Patrice TALON a battu un record jamais égalé. L'asphaltage des rues dans toutes les communes a complètement changé la physionomie de notre pays. Le calvaire que subissaient les citoyens pour aller à leur lieux de travail, dans les marchés et partout ailleurs, s'est considérablement amenuisé. De géants projets de réalisation de grands axes routiers sont en amorce.

Infrastructures marchandes :

Nous tenons à clamer devant vous, Ses Majestés, Chers Souverains, que nous sommes encore plus satisfaits des efforts très considérables consentis par le gouvernement du Président Talon en matière de construction d'infrastructures marchandes. De marchés de gros et des marchés secondaires sont en construction partout dans le pays. Avec des modèles architecturaux très modernes, tenant compte des besoins des usagers de ces lieux de transactions commerciales. Les plus gros bénéficiaires de ces infrastructures marchandes sont des femmes. Cela consolide notre démarche politique qui accorde priorité à la promotion du leadership féminin, à l'autonomisation des femmes et des jeunes. C'est donc à juste titre et à cœur joie que nous saluons ces efforts inédits du champion du développement.

Que dire de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption ?

Nous avons bien le sentiment que notre pays est enfin dirigé. L'argent destiné à offrir aux populations les services sociaux de base n'est plus dilapidé entre les poches de dirigeants véreux et politiciens très peu scrupuleux. J'ai personnellement refusé, depuis toujours, de pactiser avec ce système. J'avais le sentiment de prêcher dans le désert. Mais aujourd'hui le cours de l'histoire me donne raison. Et vous pouvez être fiers de votre fille.

Chers Souverains,

C'est ce que devient aujourd'hui notre pays ; cette Nation que vous avez toujours voulu prospère, stable. Comme nous, vous étiez certainement toujours préoccupés par le sort de cette jeunesse désespérée qui ne demandait qu'avoir des opportunités de se former efficacement et de se prendre en charge. Avec le Président Patrice TALON, la jeunesse béninoise peut témoigner par elle-même, de ce que la garantie existe de pouvoir s'insérer dans un processus d'épanouissement socio-économique. Les femmes peuvent se réjouir aussi du programme de microcrédits baptisé Micro-Crédit Alafia, empreint d'équipe sociale et dépouillé de toutes pratiques mafieuses, comme on l'observait auparavant.

Il n'est plus possible aujourd'hui pour les spécialistes du pillage de ressources financières, de mettre le grappin sur les deniers publics, se pavane, narguer les populations et bomber le torse d'intouchables. La mafia foncière est démantelée, dynamitée et ses acteurs et promoteurs découragés. Voilà un tableau qui donne envie à toute personne sensée, de réclamer la poursuite de cette bonne dynamique.

C'est ce que fait votre fils, votre Prince, SAMUEL DOSSOU-AWORET. Il est en symbiose avec la gouvernance actuelle du pays et reste engagé à jouer parfaitement sa partition dans la réalisation de la vision économique du pays. Il est en phase avec le Président Patrice TALON. Pour la construction réussie de ce Bénin Nouveau, votre Prince DOSSOU-AWORET est convaincu que la bénédiction des têtes couronnées doit être de mise. Car, avec le Président Patrice TALON, le Bénin va très loin. C'est tout le pays qui sent déjà de vrais signes de développement ; une dynamique à poursuivre absolument.

Chers Souverains,

Moi-même à la tête d'une forte délégation de ma famille politique, l'Union Démocratique pour un Bénin Nouveau, j'ai sillonné presque tout le pays, les 4 départements du Nord, les Collines, le Zou, une bonne partie de l'Atlantique, le Mono... et nous continuons. Nous sommes allés rencontrer nos militantes et militants pour leur restituer de vive voix la principale résolution issue de notre 3ème congrès ordinaire tenu le 30 Janvier passé. Notre résolution a été, en effet, de continuer à soutenir les actions du Président TALON et de soutenir sa candidature pour un second mandat. Et je présume que c'est votre souhait aussi. Car vous savez ce qui est bien pour vos enfants. Nous nous battons pour qu'il gagne dès le premier tour pour que l'argent qui devrait servir à organiser le second tour, serve plutôt à faire davantage de réalisations en faveur des populations. Depuis toujours, nous le soutenons. Et nous comptons continuer avec lui. Quoi de plus normal de venir en parler devant vous, vous qui êtes nos papas, nos parents, nos protecteurs. Vos bénédications sont indispensables pour que cette bonne dynamique se poursuive avec succès et surtout dans la paix et la quiétude totale.

C'est ce qui justifie d'ailleurs l'intensification de nos messages et actions en vue d'une élection pacifique et sans effusion de sang. Sur qu'à partir du moment vous vous en préoccuperez, vous les dépositaires de nos valeurs ancestrales, eh bien, nous pouvons être rassurés que tout se passera bien et le Bénin va encore étonner le monde. Nous souhaitons une fois encore pleins succès aux travaux du présent sommet du Haut Conseil des Rois du Bénin.

Merci pour votre attention !

Vive la Paix au Bénin !

Que les Bénédicitions soient



Editorial

La France adopte la réforme sur la monnaie communautaire << le FCFA devient ECO>>

Les ami(es) la vérité ne porte pas boubou que personne ne joue avec votre conscience, c'est pas la France qui doit décider du sort des pays africains qui sont déjà indépendant depuis des années. C'est comme quitter tes parents avec tes bagages pour aller en vacance chez votre voisin, c'est le nom seulement qui est changé sinon le reste c'est la France qui continue de décider point. L'Afrique n'appartient pas à nous les africains mais à la France. Et la grande faute provient de nos dirigeants africains qui devient à la fin des marionnettes pour ces colons une fois au pouvoir.

Aucun pays colonisé par la France n'a accédé au développement mais plutôt à la base de leur développement. Pourtant nos dirigeants refusent de voir plus loin que le bout de leur nez juste parce qu'ils passent des séjours à l'occident pour mendier au nom de leur peuple hors au contraire c'est pour leurs propres intérêts.

L'Afrique n'a aucune dette envers l'occident au contraire c'est eux qui nous doit. Demander à vos pantins (présidents) à qui vous prêtez de l'argent de vous le rendre parce que le peuple ne voit même pas la couleur et de 2endez à l'Afrique tout ce que vous avez pilé parce que vos terres n'ont rien si ce n'est que du pomme de terre.

Je regrette même mon passage dans ce pauvre pays où j'ai vu des gens pleuré parce qu'ils n'ont rien à manger et ne savent pas où dormir. Un pays où le taux des sans abris dépassent même le taux de chômage en Afrique.

RUDEL DAGAN

LE GEAI BLEU



La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène

Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: «« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparses qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un évènement éminemment politique.

«« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »»

Pour le cas béninois, elle n'admet pas inscrit dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sérénité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le processus est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christelle HOUNDONOUUGBO vus sous le prisme de notre époque.

Bénin/Table ronde de réflexion entre universités-entreprises-décodeurs Les résolutions



Le thème de la Table Ronde est : «Formation et employabilité au Bénin et dans la sous-région» Sous le patronage du Ministre d'État chargé du Plan et du Développement, Monsieur Abdoulaye BIO TCHANÉ, le

teur Général de l'APIEx, Monsieur Laurent GANGBES, du Président du Conseil National du Patronat du Bénin, Eustache KOTIGAN, ...etc.

Au début de la cérémonie, le Président du Comité d'Organisation de la Table Ronde, Monsieur Josué AZANDEGBEY, Directeur Adjoint de Cabinet de la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, a souligné que face à la hausse du taux de chômage, malgré l'adoption du système LMD depuis plus d'une dizaine d'années, l'introduction des TIC dans nos systèmes de formation et l'adoption récemment de la Stratégie Nationale de l'EFPT, il était impérieux de faire une pause, de réfléchir, de repenser les stratégies innovantes à adopter pour juguler cette crise que traverse le Bénin.

Dans son intervention, le Pré-

sident du Conseil National du Patronat du Bénin, Monsieur Eustache KOTIGAN, a souhaité

que les milieux universitaires fassent entendre leurs voix et proposent leurs réponses à cette situation car, selon lui, les entreprises ont eu l'impression que les universitaires de notre pays ne se soucient guère de l'employabilité des apprenants qu'elles déversent sur le marché.

Selon la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, la question d'Insertion professionnelle, d'employabilité des jeunes depuis des années a toujours posé problème. Les uns et les autres ont toujours fait leurs contributions et le problème a toujours demeuré. « Nous continuons de dénombrer des apprenants qui, dès leur sortie, reviennent s'asseoir à la maison et continuent de rechercher leur futur chemin. C'est ce malaise que nous devons prendre en compte pour voir selon l'orientation du gouvernement, selon les réformes initiées dans le secteur pour le rendre performant, comment nous allons nous associer pour donner une solution exacte à ce problème » a déclaré Éléonore YAYI LADEKAN. Elle voudrait qu'il soit trouvé des formes de collaboration et des modalités de concertation qui permettent aux Institutions de l'Etat, en particulier à l'enseignement supérieur et au secteur privé d'œuvrer ensemble à l'amélioration des cursus de formation et des conditions d'insertion des jeunes diplômés.

Le Ministre d'Etat Abdoulaye BIO TCHANÉ, dans son dis-



cours d'ouverture, a fait remarquer qu'en 2016, il y avait 3 à 4 millions de jeunes qui étaient en sous-emploi selon les statistiques. Et c'est dans ce contexte que le Programme d'Actions du Gouvernement avait prévu 500.000 emplois pour le quinquennat. « Je suis heureux de dire qu'en fin d'année 2020, les statistiques de création d'emplois faisaient apparaître qu'on a déjà créé plus de 800.000 emplois » a-t-il dit avant d'ajouter qu'il y a encore du chemin à faire. Si cette dynamique est maintenue, on parlera moins de sous-emploi, de l'inadéquation des emplois créés par rapport au desiderata des apprenants d'ici quelques années. Pour lui, cette Table Ronde est d'une importance capitale.



D'ici 2030, le Bénin doit être en mesure de renverser complètement la vapeur en passant de 5% des apprenants qui viennent de la formation professionnelle parmi le nombre d'apprenants en fin de formation, à 70% des apprenants qui sortent de la formation professionnelle. Pour y arriver, il faudrait travailler aussi bien au niveau du primaire, du secondaire et du supérieur. « Si nous arrivons à résoudre les problèmes et les obstacles qui sont sur notre chemin aujourd'hui, il est clair que demain le e-learning sera facile et abordable pour les étudiants, les apprenants et les enseignants dans le domaine du Numérique et dans bien d'autres domaines » a-t-il fait remarquer avant d'ouvrir officiellement la Table Ronde.

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, prennent toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies.

Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexacts publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que

ce soit. Il ne céde à aucune pression et n'accepte de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession

de journaliste.

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Justice

Les Résultats du CAPA

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale		Moyenne	Décision du Jury	
			Modèle Juridique	Alternatifs et Règlement des Conflicts			Droit Procès
101	MOUNSOU	Gérard N.	29,00	29,00	58,00	28,39	Refusé(e)
102	MOUNSOU	W. Boris Oliver	28,90	28,00	56,70	28,33	Refusé(e)
103	MOUNSA	H. S. Vivien	29,00	21,00	57,10	28,00	Refusé(e)
104	MOUNTON	Koffi Bruno	23,00	22,00	48,50	24,25	Refusé(e)
105	MOUNTONDJI	Randolph M. S.	28,00	21,50	52,00	26,50	Admissible
106	MOUNTONNAGNON	Fridys H. V.	28,00	21,50	52,00	26,00	Accepté(e)
107	MOUNVIDE	Z. Charles	24,00	18,50	42,50	21,33	Refusé(e)
108	MOUNZALI	Marie-Claire	26,00	20,50	46,50	23,00	Accepté(e)
109	MOUSSOU	François-Xavier	28,00	25,50	54,50	27,00	Accepté(e)
110	MOUZO-KOLAWOLE	O. Djemass	21,00	20,00	42,00	21,00	Refusé(e)
111	MOUSSOU	Isoufou	22,00	21,00	43,00	21,50	Accepté(e)
112	KABOURE	Patricia Martine D. C.	23,50	21,00	44,50	22,00	Accepté(e)
113	KANA-GADA	Boris	22,50	17,00	39,50	19,00	Accepté(e)
114	KANDANTY NAMOIMA	M'Bedjo Roger	25,00	22,50	47,50	23,50	Accepté(e)
115	KARIMOU	H. Admirel	21,00	19,00	39,50	19,75	Accepté(e)
116	KASSA	A. Ernest	22,00	20,00	42,00	21,00	Accepté(e)
117	KEREKOU	Saxa	22,00	18,00	39,00	19,00	Accepté(e)
118	KETEVI	Isoufou A.	25,00	28,50	53,50	27,00	Accepté(e)
119	KODJA	Isidore N.	25,00	22,00	47,00	23,50	Accepté(e)
120	KOLA	Florence	25,00	20,50	45,50	22,00	Accepté(e)
121	KOLLE	Adrien	26,00	21,50	47,50	24,00	Accepté(e)
122	KONON	H. Robert	21,00	18,00	39,00	19,00	Accepté(e)
123	KOUDJIA	Prudence	21,00	20,00	41,00	20,00	Accepté(e)
124	KOUDJOU	Benjamin	21,00	20,50	41,50	20,75	Accepté(e)
125	KOUDOU	Arnold	21,00	18,50	39,50	20,00	Accepté(e)
126	KOUGBLENOU	Eduard Glama	26,00	20,00	46,00	23,00	Accepté(e)
127	KOUGNONMON						

72 484 H 721 1 25 11

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale		Moyenne	Décision du Jury	
			Modèle Juridique	Alternatifs et Règlement des Conflicts			Droit Procès
128	MICHELET	Ugoval Yves	28,50	21,00	49,50	25,50	Accepté(e)
129	MIBELLO	Zoukpe A. A.	28,00	21,25	49,25	25,50	Accepté(e)
130	MISSAN	Ras Patricia	23,50	27,50	51,00	25,50	Accepté(e)
131	MINDUYO	David	23,00	28,00	51,00	25,50	Accepté(e)
132	MOBO	Withiel Romuald	23,00	23,50	46,50	23,50	Admissible
133	MOBON	Louis G.	23,50	23,00	46,50	23,00	Admissible
134	MOBO	F. Irène	23,00	28,00	51,00	24,50	Accepté(e)
135	MOBO HOUESSOU	François de Salle	22,00	22,00	44,00	22,00	Accepté(e)
136	MOKO	Wimere Auré	22,00	21,00	43,00	21,50	Accepté(e)
137	MOUKARI	D. Apessani	28,00	27,00	55,00	26,00	Accepté(e)
138	MOUPA-CHICHE	Mohamedou A.	28,00	27,00	55,00	26,00	Accepté(e)
139	MUCHABI	Gambou Herminie	26,00	28,00	54,00	26,00	Accepté(e)
140	MUCHIDOKOFAN	Obabiyé	29,00	20,00	49,00	23,00	Accepté(e)
141	MUCHIDOKOFAN	Adolphe Claverine	28,00	28,00	56,00	23,50	Accepté(e)
142	MUCHICOU	Innack	21,00	20,00	41,00	20,00	Accepté(e)
143	MUCLEGOU	Ghislaine	22,00	20,00	42,00	20,00	Accepté(e)
144	MUCOFFI	Florence R.	23,00	26,50	53,50	23,75	Accepté(e)
145	MUDIS SILVA	Chabi Tassé	29,00	27,00	56,50	27,25	Accepté(e)
146	MUDAH ZOCLANLOUNION	Jude G. D.	28,00	28,50	56,50	26,50	Accepté(e)
147	MUDANGINOU	Emeline M.	21,50	23,25	44,75	22,75	Accepté(e)
148	MUDANGINOU	Barthélémy	21,00	21,25	42,25	21,75	Accepté(e)
149	MUDANGOU SAPOHO	Alphonse	28,00	21,25	49,25	21,75	Accepté(e)
150	MUDANGOU	Mondial	27,50	28,00	55,50	27,00	Accepté(e)
151	MUDANGOU	G. Leslie	28,00	20,50	48,50	25,50	Accepté(e)
152	MUDANGOU	Akougnon Clément	28,00	20,00	48,00	24,00	Accepté(e)
153	MUDANGOU	Mahmane R.	21,00	21,00	42,00	21,50	Accepté(e)

72 484 H 721 1 25 11

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale		Moyenne	Décision du Jury	
			Modèle Juridique	Alternatifs et Règlement des Conflicts			Droit Procès
154	MUDANGOU	M. H. Camille	27,00	22,00	49,00	23,50	Accepté(e)
155	MUDANGOU	Faithline	28,00	20,00	48,00	23,00	Accepté(e)
156	MUDANGOU	Olympe	28,00	21,00	51,00	25,00	Accepté(e)
157	MUDANGOU	J. Polycarpe	24,00	24,50	52,50	23,50	Accepté(e)
158	MUDANGOU	Koussoum	22,50	22,00	44,50	22,00	Accepté(e)
159	MUDANGOU	G. Mél	28,00	21,00	49,00	24,00	Accepté(e)
160	MUDANGOU	Rasoul	21,00	19,00	40,00	20,00	Accepté(e)
161	MUDANGOU	H. Salomé	26,00	20,00	46,00	23,00	Accepté(e)
162	MUDANGOU	D. Richard	25,00	21,00	46,00	23,00	Accepté(e)
163	MUDANGOU	Silvère B.	25,00	21,00	46,00	23,00	Accepté(e)
164	MUDANGOU	Yves	25,00	21,00	46,00	23,00	Accepté(e)
165	MUDANGOU	Isoufou	21,00	20,50	41,50	20,75	Accepté(e)
166	MUDANGOU	G. Carole	25,00	20,00	45,00	22,00	Accepté(e)
167	MUDANGOU	H. Gassé	28,00	21,00	49,00	23,00	Accepté(e)
168	MUDANGOU	Louis Rodrigue	28,00	20,00	48,00	23,00	Accepté(e)
169	MUDANGOU	B. S. Idris	28,00	21,00	49,00	23,00	Accepté(e)
170	MUDANGOU	Yves	22,00	23,00	45,00	22,50	Accepté(e)
171	MUDANGOU	G. S. G.	22,00	23,00	45,00	22,50	Accepté(e)
172	MUDANGOU	A. Emmanuel	28,00	22,00	50,00	23,00	Accepté(e)
173	MUDANGOU	Koris Agnieszka	28,00	20,00	48,00	23,00	Accepté(e)
174	MUDANGOU	Antoine	22,00	20,50	42,50	21,25	Accepté(e)
175	MUDANGOU	M. M. Pandieu	29,00	20,50	50,50	23,25	Accepté(e)
176	MUDANGOU	C. Jean-Marie	23,00	21,50	44,50	22,00	Accepté(e)
177	MUDANGOU	Lali	20,00	21,50	41,50	21,00	Accepté(e)
178	MUDANGOU	Chou	28,00	22,00	50,00	23,00	Accepté(e)
179	MUDANGOU	Tessai Jean-Désiré	29,00	20,50	49,50	22,75	Accepté(e)
180	MUDANGOU	H. Paul	29,00	21,75	50,75	23,75	Accepté(e)
181	MUDANGOU	Christine	28,00	21,50	50,50	23,50	Accepté(e)

72 484 H 721 1 25 11

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale		Moyenne	Décision du Jury	
			Modèle Juridique	Alternatifs et Règlement des Conflicts			Droit Procès
182	MUDANGOU	Portet	28,00	21,75	51,75	23,75	Accepté(e)
183	MUDANGOU	A. Mariam	22,00	21,50	43,50	21,50	Accepté(e)
184	MUDANGOU	M. Kévin	27,00	20,00	47,00	23,00	Accepté(e)
185	MUDANGOU	Ogou Pervil	28,00	20,00	48,00	23,00	Accepté(e)
186	MUDANGOU	Mt. Maryline Horine	21,00	20,00	41,00</td		

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale	Modèle Alternatif et et Juridique des Conflits	Droit Procèsoral	Total	Moyenne	Délibération du Jury
101	DAVID	O. Céline	100,00	105,00	101,00	317,00	17,67	Admissible
102	DAYATO	Mylène Pauline				100,00	100,00	Admissible
103	DEDEGBE	Freddy	113,00	10,00	10,00	124,00	19,67	Refusé(e)
104	DEGILA	Randol				100,00	100,00	Admissible
105	DEGINOU	Étienne Romuald	100,00	10,00	100,00	210,00	16,67	Admissible
106	DEGUENON	A. Appolinaire	100,00	87,00	88,35	275,35	16,25	Admissible
107	DEGUENON	S. U. Miguel	107,50	11,00	12,00	241,50	16,67	Admissible
108	DIABO	M. Ravi	11,00	98,50	103,75	203,25	19,83	Admissible
109	DIASSA	Géobcia Juste	100,00	11,00	10,50	121,50	10,22	Admissible
110	DIAVODEO	H. Ismaïle Franck	100,00	12,00	109,50	221,50	15,67	Admissible
111	DIJOGBENOU	Alphonse	12,00	11,00	12,75	36,75	12,25	Admissible
112	DUOLOLI	Notable B.	100,00	10,00	107,75	217,75	18,75	Refusé(e)
113	DUOMATIN	Ernest	100,00	95,50	99,25	294,75	19,67	Admissible
114	DUQUAMON	Sylvestre	11,00	10,00	105,00	126,00	12,67	Admissible
115	DOUNOUVOSSI	Coco E. Charlemagne				100,00	100,00	Admissible
116	DOSSOU-YODO	Chimelle	98,00	11,00	108,50	217,50	16,44	Refusé(e)
117	DOTCHAMOU	Adja Samuel	98,00	11,00	100,00	218,00	16,67	Admissible
118	DOUGOU	Blouz Paul	99,00	10,00	106,75	215,75	16,67	Admissible
119	EDIKOU	D. Igor	97,50	10,00	10,00	117,50	10,83	Admissible
120	EGLO	Amélie Ariâne Winnie	100,00	11,50	20,00	141,50	15,17	Refusé(e)
121	EHOUÉ	Landry Barnabé D.	100,00	10,00	102,25	212,25	15,44	Admissible
122	ESSE	Kouassi Christophe	104,00	11,75	11,75	227,50	19,83	Admissible
123	FADE	Hervé	100,00	10,00	12,50	210,00	15,17	Admissible
124	FADONOUGBO	K. Emmanuel	100,00	11,00	107,75	217,75	16,67	Admissible
125	FALOLA	Urich	100,00	10,00	11,25	211,25	15,44	Admissible
126	FATON	E. Dalton				100,00	100,00	Admissible

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale	Modèle Alternatif et et Juridique des Conflits	Droit Procèsoral	Total	Moyenne	Délibération du Jury
101	ASSANI	Christian Jules H.	100,00	11,00	107,00	218,00	19,00	Admissible
102	ASSE	Comtan Armel				100,00	100,00	Admissible
103	ASSIEVI	S. T. Roland	100,00	10,50	14,00	211,50	17,28	Admissible
104	ASSINDANA	Emilia Sylviane Gisèle	100,00	13,00	12,00	213,00	11,89	Admissible
105	ASSOGBA	Asseline Patrick	100,00	10,50	11,50	212,00	10,94	Admissible
106	ASSOGUA	Eric Achille	112,00	10,50	12,25	234,25	19,00	Admissible
107	ASSOGUABA	Edm' René	112,00	10,50	11,50	233,50	14,83	Admissible
108	ASSONGBA	Ous	100,00	10,50	10,00	210,50	17,22	Admissible
109	ASSOUNA	H. Justice	100,00	14,00	10,00	214,00	18,67	Admissible
110	ASSOUTO	Abdoul Chakour N. S. Y.	14,00	12,50	15,25	111,50	13,33	Admissible
111	ATATCHADE	Camella				100,00	100,00	Admissible
112	ATCHADE	S. Edwige	100,00	13,00	13,50	213,00	17,11	Admissible
113	ATTOLOU	Ursinette	100,00	13,00	13,00	213,00	17,33	Admissible
114	ATTOLOU	Victorine F. L.	14,00	14,50	18,00	105,50	18,44	Refusé(e)
115	HEALESSI	Molise Ulrich	100,00	10,00	10,00	110,00	10,00	Admissible
116	HEALESSI	Renaud Faure	111,00	11,00	10,00	222,00	16,67	Admissible
117	HEAOUNGASSOU	François Nelly	100,00	12,50	15,00	114,50	18,28	Refusé(e)
118	HIAYADOKOUN	Rapahie	100,00	10,75	17,50	134,75	13,25	Admissible
119	AZIMANZON	Landry	100,00	10,00	11,50	111,50	11,14	Admissible
120	BABA BOOR	Adama	100,00	10,50	17,50	118,00	14,50	Admissible
121	BADAROU	A. Abil	104,00	13,00	10,00	119,00	15,76	Admissible
122	BADIN	M. Angèle Anne	100,00	10,00	14,25	113,00	11,44	Admissible
123	BALLEY	Maryse Edith Aymé	100,00	11,50	10,50	114,50	10,50	Admissible
124	BALLOT	Maureille Lydia	100,00	10,75	10,25	117,00	10,25	Admissible
125	NEBATONON	Christiane H. L. A.	100,00	12,50	11,75	118,50	13,22	Refusé(e)

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale	Modèle Alternatif et et Juridique des Conflits	Droit Procèsoral	Total	Moyenne	Délibération du Jury
101	KOUNAGHE	Moscan	100,00	10,00	10,00	110,00	10,00	Admissible
102	KOUNOUWERA	M. Neville	100,00	10,25	10,75	110,75	10,93	Refusé(e)
103	KOUTCHELE	A. Farou	100,00	10,00	10,50	110,50	10,50	Admissible
104	KOUTINHOU	Cédric	100,00	14,00	10,50	121,50	16,83	Admissible
105	KOUTON	S. Dominique	100,00	10,50	10,50	111,00	10,50	Refusé(e)
106	KUPATEHOU	C. Martial				100,00	100,00	Admissible
107	KPEGOUNOU	Mounirou	100,00	10,00	10,00	111,00	10,00	Refusé(e)
108	KPOBOZAN	Marcel	100,00	10,50	10,00	111,00	10,50	Admissible
109	KPOSSOU	T. Hélia	100,00	10,00	14,25	114,25	11,11	Admissible
110	LAGNIDE	Véolia	100,00	10,50	10,00	111,00	10,50	Refusé(e)
111	LIGHÈME	A. Hermine C.	100,00	11,00	10,75	119,75	10,50	Admissible
112	LOGO	Smile	100,00	12,00	11,00	119,00	11,78	Admissible
113	LOKO	Cédric	100,00	10,00	11,50	111,50	10,50	Admissible
114	LOKO	Mick	100,00	10,00	10,75	110,75	10,50	Admissible
115	LOUPEDA	Asma	100,00	10,50	10,00	111,00	10,50	Refusé(e)
116	MAJUA	Regis Alain Céleste	100,00	10,00	10,00	110,00	10,00	Admissible
117	MAHOUWENGB	Emile	100,00	10,75	13,25	113,25	10,37	Admissible
118	MAMADOU DJAOUA	Mariama	100,00	10,50	10,75	111,25	10,50	Refusé(e)
119	MAMAHAN INOUSSA	Safourou	100,00	10,00	13,25	113,25	10,50	Admissible
120	MARFORIKAN	T. Céline	100,00	12,00	10,50	112,50	11,33	Admissible
121	MEHOUELLEY	C. Augustin				100,00	100,00	Admissible
122	MEINSAH	A. I. Serge				100,00	100,00	Admissible
123	MEVI	A. Antide	100,00	10,00	10,75	110,75	10,50	Admissible
124	MEVI	Zanklan Soumou Romualde	113,50	11,00	11,75	131,25	11,99	Admissible
125	MEWANOU	Didier D. H.	100,00	10,50	10,00	110,50	10,50	Admissible
126	MEGAN	Sewandou Sébastien				100,00	100,00	Admissible

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale	Modèle Alternatif et et Juridique des Conflits	Droit Procèsoral	Total	Moyenne	Délibération du Jury
101	MISSAHOGBE	C. Constantine	11,00	13,00	16,00	118,00	11,22	Admissible
102	MOROU	Khossa				100,00	100,00	Admissible
103	MOUSTAPHA	Seydouk	107,50	18,00	16,25	144,00	17,11	Admissible
104								

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

 1 mois 3 mois 6 mois 1 an

Autre localité du Bénin

 10.000 F Cfa 25.000 F Cfa 45.000 F Cfa 80.000 F Cfa

Afrique/Europe /Monde

 12.000 F Cfa 30.000 F Cfa 50.000 F Cfa 90.000 F Cfa

Soutien

 15.000 F Cfa 35.000 F Cfa 55.000 F Cfa 120.000 F Cfa

Soutien

 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE :

TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP

(Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Football /Stage de formation

L'UC Sampdoria et le H2T academy au chevet des joueurs béninois (AS Lagarde et ses partenaires offrent une formation à 100 jeunes footballeurs)

Le centre IYF d'Adjagbo situé dans la commune d'Abomey-Calavi abrite depuis le 22 février dernier et ceux jusqu'au 28 février un stage de formation de football à l'endroit de plusieurs centre de formation béninois ayant des joueurs de 7 à 16 ans. Pendant cette semaine de stage, ces enfants venus de plusieurs centre de formation seront soumis au système de formation du club italien dénommé la Sampdoria avec ces formateurs venus outillés les encadreurs sportifs et ces jeunes footballeurs.

Promouvoir le football à la base et faire connaître les notions de base de formation du football des enfants aux encadreurs sportifs béninois et leurs

joueurs tel est l'objectif de ce stage de formation du franco-béninois Raymond Tchaye et de ses partenaires italiens à l'endroit des sportifs béninois. Fruit d'une coopération entre l'UC Sampdoria, un club de la série A italienne de football et H2T Académie situé en France et certains centres de formation du Bénin comme : AS Lagarde, New Star et As volcan, ce stage de formation permettra à ces jeunes footballeurs béninois de découvrir la partie visible du professionnalisme du sport avec les différents ateliers qui seront soumis à leur attention. Pour les initiateurs de ce stage et notamment le franco-béninois Raymond Tchaye, entraîneur de formation, titulaire du diplôme de l'UEFA A, directeur technique du centre de formation de Red Stars, et recruteur pour France Football détection, c'est de faire émerger le football béninois à travers la formation de ceux qui interviennent dans le domaine et surtout celui de la formation



des jeunes.

Pendant une semaine, ces gamins seront aux différents ateliers. Qui consistera à leur faire découvrir les exigences du football professionnel à travers la conduite de balle, la concentration sur le geste à faire ou encore jeu de têtes. Ce qui se résume à la concentration, la technique et la discipline. Pour Raymond Tchaye, l'heure n'est pas de choisir des gamins au bout d'une semaine, mais de voir le potentiel et de travailler sur une longue période. Car il ne servira à rien d'envoyer un enfant en Europe qui ne confirme pas. C'est dans ce contexte que l'un des éducateurs de l'académie UC Sampdoria, Marco Bracco pense qu'il faut axé la for-

mation sur le plan tactique, car pour lui en parcourant plusieurs pays africains comme le Kenya, l'ouganda et la Côte d'Ivoire, les gamins africains sont bien bâties et ont la technique, mais ont souvent de carence dans le domaine tactique et de la préparation physique au haut niveau. Il n'a manqué de demander aux jeunes talents en devenir de s'accrocher à cinq éléments qui les aideront dans leurs carrières. Il s'agit essentiellement du respect, du fair-play, de la discipline, s'amuser et surtout être sérieux. C'est ça qui fait la différence entre le monde amateur et professionnel. Pour Roberto Morosini, il se désole du fait qu'en Afrique on pense plus à jouer les matchs sans les préparer. Or le match en réalité est la conclusion du travail élaboré et non le contraire. Il a aussi remarqué le manque de culture spécifique dans chaque compartiment du jeu. Hors le plus important est de pouvoir mettre les stratégies en place. "Nous allons apprendre à ces enfants le geste

technique singulier qu'ils vont appliquer lors des rencontres." Heureux de voir ces formateurs, Juste Adjé, pensionnaire de New Star, pense que cette journée est très différente de ce qu'ils font d'habitude. Au nom des autres il promet mettre tout en œuvre pour suivre religieusement les consignes des différents formateurs afin d'être parmi les meilleurs. Rappelons que ce stage est offert à 100 jeunes footballeurs béninois qui ont bénéficié de kits composé de maillots et autres grâce à l'appui de Copylis et qu'un match amical est programmé le dimanche 28 février prochain afin de faire le brainstorming sur les notions enseignées à ces footballeurs béninois et leur encadreurs. Flavien Atchadé



LIGUE PRO

Les résultats du weekend et les classements

Dans la Zone A:

1er : DYNAMO DE PARAKOU (17 points)
2ème : BUFFLES (16 points)
3ème : BÉKÉ (13 points)

Dans la Zone B:

1er : HODIO (17 points)
2ème : ESAE (13 points)
3ème : ENERGIE (10 points)

Dans la Zone C:

1er : AS COTONOU (18 points)
2ème : ADJIDJA (18 points)
3ème : REQUINS (16 points)

Dans la Zone D:

1er : DRAGONS (17 points)
2ème : AYEMA (15 points)
3ème : ASOS (14 points)



Élection du président de CAF

Le président Talon reçoit François Albert Amichia

L'ivoirien Jacques Anouma compte bien devenir le prochain président de la Confédération africaine de

Football le 12 mars à Rabat. À cet effet, il entend mettre toutes les grandes personnalités de l'Afrique de l'Ouest dans sa poche à commencer par le président Patrice Talon. C'est ainsi qu'un émissaire en la personne d'Albert François Amichia a été dépêché auprès du Président de la République afin d'avoir

son soutien.

C'est le président Allasane Ouattara qui a envoyé l'ancien ministre du Sport de Côte d'Ivoire au Palais de la Marina ce mardi 23 février 2021. Le sujet principal de cette entrevue était la prochaine élection du président de la CAF à laquelle participe l'Ivoirien Jacques Anouma. L'ancien

ministre ivoirien a donc profité de cette audience pour recevoir des conseils du président Talon en vue de faire élire celui que l'on présente comme le candidat de l'Afrique de l'Ouest. L'émissaire du Président Ouattara en a également profité pour s'enquérir de l'état du sport béninois. Le locataire de la Marina lui a alors fait part de sa vision pour le sport ainsi que les différents succès qu'il a engrangés. François Albert Amichia est donc ressorti tout admiratif du président de la République béninoise de cette audience. Rendez-vous le 12 mars prochain pour savoir si la stratégie d'Anouma sera payante.

Soutenance publique de thèse de doctorat unique à l'université de Parakou

Hermione Zounon désormais Dr avec la mention très honorable avec félicitations du Jury



AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE DE DOCTORAT

Le Laboratoire Société-Environnement (LaSEn) a le plaisir de vous annoncer et de vous convier à la soutenance publique de thèse de doctorat de:



Mme. ZOUNON Nouwawudo Hermione

Thème: Stratégies de valorisation des savoirs locaux de prédition de la pluie au Nord Bénin

Date et lieu: Vendredi 26 février 2021 à la salle des actes de la FDSP, UP

Heure: 09h00

Président: M. MOUMOUNI M. Ismaïl, Professeur Titulaire, Université de Parakou, Bénin
Membres: M. BACO Mohamed Nasser, Professeur Titulaire, Université de Parakou, Bénin (Directeur de Thèse, Rapporteur)
 M. AHODEKON SESSOU C. Coovi, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin (Examinateur)
 M. VANGA Ferdinand Adja, Professeur Titulaire, Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire (Examinateur)
 M. BOKONON-GANTA B. Eustache, Maître de Conférences, Université de Parakou, Bénin (Examinateur)
 M. AKIYO Offin Lié Ruffin, Maître de Conférences, Université de Parakou, Bénin (Examinateur)

Le vendredi 26 février 2021 dernier, à la salle des actes de la FDSP de l'Université de Parakou, Hermione Noumawudo ZOUNON, a soutenu sa thèse «Stratégies de valorisation des savoirs locaux de prédition de la pluie au Nord Bénin».

C'est le Laboratoire Société et environnement (LaSEn) qui a par le biais de l'une des ses techniciennes présenté la soutenance publique de thèse de doctorat unique de Hermione Noumawudo ZOUNON. Face à un jury composé de : Président, M. MOUMOUNI M. Ismaïl, Professeur Titulaire, Université de Parakou, Bénin comme membres: M. BACO Mohamed Nasser, Professeur Titulaire, Université de Parakou, Bénin (Directeur de Thèse, Rapporteur) ; M. AHODEKON SESSOU C. Coovi, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin (Examinateur) ; M. VANGA Ferdinand Adja, Professeur Titulaire, Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire (Examinateur) ; M. BOKONON-GANTA B. Eustache, Maître de Conférences, Université de Parakou, Bénin (Examinateur) ; M. AKIYO Offin Lié Ruffin, Maître de Conférences, Université de Parakou, Bénin (Examinateur) l'impétrante à batailler pour se faire la mention très honorable avec félicitation du jury. En effet, son travail a été axé sur Stratégies de valorisation des savoirs locaux de prédition de la pluie au Nord Bénin ». il faut retenir en résumé de la thèse que ces dernières décennies, les changements climatiques constituent des facteurs qui en-

travent la production agricoles, particulièrement dans les zones sèches. Elles se traduisent par des poches de sécheresses pendant la saison pluvieuse, des vents violents, la chaleur excessive, la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace et le démarrage précoce ou tardif des pluies. Dans les contextes ouest-africains dont le Bénin, où les services de la météorologie moderne sont difficilement accessibles aux petits agriculteurs, peut-on compter sur les savoirs locaux dans la prédition des risques et événements climatiques tels que l'incertitude des pluies? Pour répondre à cette question, la thèse a analysé dans un premier temps la place des savoirs locaux dans l'environnement juridique, institutionnel et opérationnel de délivrance de conseils agricoles au Bénin, en se basant sur 992 textes de lois entre 1960 et 2018. La suite de la thèse s'est basée sur la commune de Kandi au Nord-Bénin où les précipitations moyennes annuelles sont de 904,8 mm pour respectivement comprendre le fondement des savoirs locaux détenus par les paysans en matière de prédition de pluie, analyser les pratiques paysannes de mise en œuvre des savoirs locaux de prédition de pluies et enfin évaluer l'efficacité des savoirs locaux de prédition de pluies détenus par les communautés rurales. L'approche ethnoécologique et anthropologique a été adoptée dans ce cas à travers l'utilisation des entretiens individuels et de groupes pour collecter les données auprès de 75 personnes ressources de 40 ans d'expé-

riences au moins dans l'agriculture. 182 déclarations des prévisionnistes locaux et 136 bulletins émis par les prévisionnistes de METEO-BENIN ont été analysés pour comparer la fiabilité des deux méthodes de prévision (moderne et traditionnelle). Il en découle que la prise en compte des savoirs locaux dans les politiques agricoles au Bénin souffre de cadre de mise en application et est englobée dans 1% des textes nationaux étudiés. Au niveau rural, les producteurs se servent des connaissances endogènes sur les espèces végétales, animales et les éléments climatiques pour prédire les pluies à long, moyen et court terme. Ainsi, les producteurs, sur la base des savoirs locaux de prédition des pluies, ont une bonne connaissance des différentes activités culturelles en lien avec les différentes périodes agricoles. Ceci est la résultante des diverses pratiques observées en lien avec les périodes de la saison suivant le calendrier agricole local. Dans la construction de l'efficacité de leurs savoirs, les communautés rurales se basent sur l'observation des éléments de la nature, leur interprétation et auto-validation pour transformer les savoirs locaux en savoirs génériques. Le rapprochement des deux méthodes de prévisions météorologiques (moderne et traditionnelle) relève assez de similitudes. Les seules différences sont que les prévisions météorologiques traditionnelles ne couvrent qu'une échelle spatiale réduite et l'analyse des simulations n'est pas faite par des modèles numériques, mais intériorisée dans la mémoire du détenteur. Les résultats issus de cette étude montrent que pour les prévisions modernes, 83% des prévisions réalisées sont correctes, 88% des phénomènes prévus ont été observés sur la période de prévision, contre 80.5% des phénomènes prévus par les prévisionnistes locaux. Dans la construction de la scientificité de ces savoirs locaux, les utilisateurs procèdent à leur mise en valeur dans les diverses activités agricoles avec succès ce qui leur permet de résister non seule-

ment aux assauts de multiples tests empiriques comme dans les épistémologies positivistes. La présente thèse a démontré l'efficacité des savoirs locaux dans la prévision des événements des pluies dans un contexte de difficulté d'accès aux services de la météorologie moderne. Elle a bouché alors sur la nécessité de la prise en compte des savoirs locaux dans les systèmes de conseils aux exploitations agricoles pour faire face aux effets des variabilités climatiques. Pour le financement de ces recherches, elle a décroché pour 2019- 2021 la Bourse de recherche du Programme Ouest-Africain De Leadership Climatique Pour Les Femmes (WAfriCLP) et pour 2020-2021 Bourse de formation Turque (Pamuk Arastimal Stasyonu-Nazilli) sur production agricole et de la Protection de l'environnement.

Articles publiés
 Zounon H., Baco N., Bokonon-Ganta E., Sahagui S., Mama O., 2020. Analyse comparée des prévisions traditionnelles et modernes au nord-est du Bénin. Revue scientifique thématique semestrielle Environnement et Dynamique des Sociétés, 002, 201215.

Zounon H., Baco N., 2020. Dynamique des savoirs paysans liés aux prédictions de pluies au Nord-Bénin. Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie Appliquées, Actes du colloque tome 1, 312-326, ISBN: 978-99982-0-254-2.

Zounon H., Baco N., Dagoudo B., Sahagui S., 2020. Traditional Ecological knowledge of predicting rain for climate adapting in North Benin. International Journal for Innovation Education and Research, 8, 141-155. <https://doi.org/10.31686/ijier.Vol8.Iss1.2132>



DEVOIR DE VOTE

LE MINISTRE MAHOUGNON KAKPO SENSIBILISE LES PRIMO VOTANTS DU MONO



Dordinaire, les jeunes qui atteignent la majorité d'âge pour aller voter ne savent pas grande chose sur le processus électoral et leur devoir de vote. Au Bénin, parmi les citoyens

qui se sont fait enrôler, le département du Mono a un fort taux de jeunes ayant atteint l'âge de voter. *«Sur la liste électorale, ils sont plus de 240 mille au plan national. Lorsque nous avons fait ce recensement et nous avons trouvé que leur effectif est important, nous avons jugé nécessaire de les sensibiliser et nous avons commencé par le département du Mono»,* a informé le Ministre des Enseignements Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle, Professeur Mahougnon KAKPO. «Il est de notre devoir d'inciter les primo votants à comprendre l'importance d'élections libres et équitables pour leur vie et le bien-être de leur communauté. Il nous faut accroître leur compétence sur la citoyenneté démocratique et la conduite des élections»,* a fait savoir M. Théonas MOUSSOU, Coordonna-

teur du Réseau Inter Africain des Habitants (RIA). L'Initiative de Bopa qui a eu lieu ce samedi 27 février 2021, à la Maison des Jeunes de Bopa, en faveur des primo votants, a permis de mieux aguerrir ces nouveaux votants. *«Nous leur avons expliqué que voter, c'est un devoir et voter à une élection présidentielle pour la première fois est un devoir historique. Nous leur avons également expliqué qu'ils doivent sortir le jour du scrutin pour aller exprimer leur droit de vote et choisir le candidat de leur propre choix»,* a précisé le Ministre Mahougnon KAKPO.

«L'initiative de Bopa va s'étendre au niveau de tous les départements de notre pays où nous allons rassembler les primo votants et à qui nous allons apporter la même sensibilisation», a promis le Ministre Mahougnon KAK-

PO soutenu par le député Léon ADEN HOUESSOU. A propos d'éventuelle interprétation des mauvaises langues qui peuvent bien penser à une sensibilisation aux fins d'orienter pour le prochain vote, le Ministre Mahougnon KAKPO a été clair et net : *«Ce n'est pas encore le moment d'orienter pour le choix d'un candidat puisque la campagne électorale n'est pas encore ouverte. Nous sommes venus sensibiliser les primo votants sur leur rôle et leur place dans la vie démocratique.»*

Justin AMOUSSOU



DECLARATION CITOYENNE

« POUR LE RENFORCEMENT DES ACQUIS DEMOCRATIQUES ET POUR DES ELECTIONS APAISEES »



La Fondation Conscience Citoyenne repose sur les principes de démocratie, d'exercice citoyen des libertés individuelles et collectives ainsi que d'engagement pour le développement intégral du Bénin et de l'Afrique. A ce titre, elle a dans ses objectifs, la volonté manifeste de contribuer à insuffler dans la société béninoise, un esprit citoyen au quotidien et aider les béninois à toujours privilégier le Bénin et à travailler pour son développement ainsi que son rayonnement en Afrique et dans le monde.

A l'occasion des trente un an du renouveau démocratique (28 février 1990- 28 février 2021) et en prélude aux élections présidentielles du dimanche 11 avril 2021, elle adopte la présente

Déclaration :

Considérant la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin et attachée à la Charte des nations unies et à la charte africaine des droits

de l'homme et des peuples ;

Attachée aux acquis de la conférence des forces vives de la nation tenue du 19 au 28 février 1990. Entendu que rien et nul ne doit être de trop pour renforcer ces acquis dans l'intérêt supérieur du Bénin et assuré qu'après trente un an du renouveau démocratique, la démocratie béninoise est à la recherche d'un second souffle ;

Se félicitant des différentes réformes opé-

réées ces dernières années même si des efforts restent à faire pour combattre la mauvaise gouvernance, la corruption, le népotisme, le goût effréné de s'enrichir sans mérite, le clientélisme ...etc ;

Considérant la loi n° 2018-31 du 03 septembre 2018 portant code électoral en République du Bénin ;

Considérant le décret pris en conseil des Ministres portant convocation du corps électoral pour l'élection présidentielle du dimanche 11 avril 2021 ;

Réaffirmant l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dans lesquels il est établi que l'autorité des pouvoirs publics doit reposer sur la volonté du peuple et que cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement ;

Approuvant les principes fondamentaux qui régissent les élections périodiques libres et régulières, reconnus par les Etats dans les instruments universels et régionaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier le droit de toute personne à prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de représentants librement choisis, de voter et d'être élue à la faveur de telles élections tenues au scrutin secret, de présenter, dans des conditions d'égalité, sa candidature aux élections et d'exprimer ses points de vue politiques, seule ou avec d'autres ;

Reconnaissant que la mise en place et le renforcement des processus et des institutions démocratiques relève de la responsabilité commune du gouvernement, du corps électoral et des forces politiques organisées ; que des élections honnêtes et périodiques constituent une composante nécessaire et indispensable des efforts sans cesse déployés pour protéger les droits et les intérêts de ceux qui sont gouvernés et que, concrètement, le droit de tous à prendre

part à la direction des affaires publiques de leur pays constitue un facteur déterminant pour que tous bénéficient effectivement des droits de l'homme et libertés fondamentales ; Invite instamment tous les acteurs impliqués dans le processus électoral en cours à jouer convenablement leur partition dans l'intérêt supérieur du Bénin :

- Le gouvernement à mettre à disposition les moyens financiers, matériels et institutionnels pour une meilleure organisation du scrutin du 11 avril 2021. Il doit prendre les dispositions politiques et institutionnelles nécessaires pour garantir la consolidation des acquis démocratiques et ce, en renforçant la neutralité et l'impartialité de l'administration des élections.

- La Commission électorale nationale autonome (CENA) à travailler mieux que par le passé pour une valeur ajoutée dans l'organisation des élections du 11 avril 2021. A cet effet, elle doit :

- * prendre les mesures nécessaires et appropriées pour garantir que le principe du secret du scrutin et œuvrer afin que les électeurs puissent voter librement, sans crainte ou intimidation ;

- * prendre les mesures nécessaires afin que les Partis politiques, les candidats et les sympathisants bénéficient des conditions de sécurité égales et puissent sans heurts ;

- * mettre en œuvre des procédures d'inscription des électeurs, de mise à jour des listes électorales et de vote, au besoin avec l'aide des observateurs nationaux et internationaux ;

- * inciter les Partis politiques, les candidats et les médias à adopter un code de conduite régissant la campagne électorale et le scrutin proprement dit ;

- * assurer la régularité du scrutin par des mesures permettant d'éviter les votes multiples ou la participation au vote de ceux qui n'en ont pas le droit ;

- * assurer la régularité du décompte des voix ;

- Les Partis politiques à animer convena-

blement la vie politique en période de précampagne et de campagne électorale. Ils doivent sensibiliser les populations sur le principe de ce que les élections constituent un challenge d'idées et d'échanges sur divers points qui peuvent contribuer à l'émancipation du peuple béninois et du Bénin ;

- La société civile à continuer par éveiller les consciences des populations. Elle doit s'appuyer sur ses différents canaux habituels pour aider à l'aboutissement heureux du processus qui devra absolument déboucher sur des élections libres, sincères, transparentes et démocratiques ;

- La cour constitutionnelle, mieux que par le passé, à proclamer régulièrement les résultats, qui devra impérativement refléter la vérité des urnes.

La Fondation Conscience Citoyenne est consciente de ce que la démocratie est une quête permanente et souhaite que les trois décennies de renouveau démocratique servent d'expérience pour de meilleurs horizons. Chaque citoyen devra y jouer sa partition. La Fondation utilisera les médias, les réseaux sociaux et ses propres canaux pour sensibiliser les populations sur la nécessité de préserver le Bénin de toute déviance, de travailler pour renforcer le système démocratique désormais vieux de plus trois décennies et de tout faire pour maintenir le climat de paix ainsi que la cohésion nationale.

La Fondation Conscience Citoyenne appelle à un ressaisissement citoyen et à un réarmement moral pour que chaque béninoise et chaque béninois où qu'il soit et quel qu'en soit ses conditions et ses convictions à contribuer sans relâche à la construction d'un Bénin démocratique et prospère.

Fait à Cotonou, le 28 février 2021

Pour le Conseil d'Administration
Le Président
Moukaram A.M. BADAROU

Téléchargement terminé

Le nouveau gouvernement tchadien issu du décret du 25 février 2021 est composé comme suit

Ministre d'Etat, ministre secrétaire général de la Présidence de la République : Kalzeubé Payimi Deubet

Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Tchadiens de l'étranger : Amine Abba Sidick

Ministre de la sécurité publique et de l'immigration : Souleymane Abakar Adoum

Ministre de l'Administration du territoire et des Collectivités autonomes : Mahamat Ismael Chaibo

Ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement : Mahamat Zene Cherif

Ministre délégué à la Présidence, chargé des armées, des anciens combattants et des victimes de guerre : Djimadoum Tiraïna

Ministre de la Santé publique et de la Solidarité nationale : Dr. Abdoulaye Sabre Fadoul

Ministre de la Justice, garde des sceaux, chargé des droits humains : Djimet Arabi

Ministre de l'Enseignement su-

périeur, de la Recherche et de l'Innovation : David Houdeingar Ngaramaden

Ministre de l'Economie, de la Planification du développement et de la Coopération internationale : Dr. Issa Doubragne

Ministre des Finances et du Budget : Tahir Hamid Nguilin

Ministre des Postes et de l'Economie numérique : Dr. Idriss Saleh Bachar

Ministre des Infrastructures et des Transports : Ahmat Abakar Adjid

Ministre de l'Education nationale et de la Promotion civique : Aboubakar Assidick Tchoroma

Ministre de l'Energie : Mme. Ramatou Mahamat Houtouin

Ministre de la Fonction publique, du Dialogue et de l'Emploi social : Adoum Forteye Amadou

Ministre de la Formation professionnelle et des Métiers : Mme. Achta Ahmat Breme

Ministre du Développement industriel, Commercial et de la Promotion du secteur privé : La-

mine Moustapha

Ministre de l'Hydraulique urbaine et rurale : Mme. Tahani Mahamat Hassan

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Routouang Mohamed Ndonga Christian

Ministre du Pétrole et des Mines : Oumar Torbo Djarma

Ministre de l'Aménagement du territoire, du Développement de l'habitat et de l'urbanisme : Mme. Amina Ehemir Torna

Ministre de l'Agriculture : Abdoulaye Diar

Ministre de l'Aviation civile et de la Météorologie nationale : Alhadji Naordé

Ministre de l'Élevage et des Productions animales : Ahmat Mahamat Bachir

Ministre de l'Environnement et de la Pêche : Bichara Issa Djadallah

Ministre du Développement touristique, de la Culture et de l'Artisanat : Patalé Geo

Ministre de la Femme et de la Protection de la petite enfance :

Mme. Amina Priscille Longoh Ministre secrétaire générale du gouvernement, chargée des relations avec l'Assemblée nationale et de la Promotion du bilinguisme dans l'administration :

Mme. Mariam Mahamat Nour Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères : Mme. Eveline Fakir Kanassawa

Secrétaire d'Etat à la Santé et à la Solidarité nationale : Dr. Djiddi Ali Sougoudi

Secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à l'Education civique : Moustapha Mahamat Talko

Secrétaire d'Etat aux Finances et au Budget : Mme. Alix Naimbaye

Secrétaire d'Etat à l'Economie, de la Planification du développement et de la Coopération internationale : Dr. Abderahim Younous

Secrétaire générale adjointe du Gouvernement : Mme. Lucie Beassemada

LOLO
ANDOCHE
PRÉT-À-PORTER

Unik **2.1**

Notre histoire reste Unik !



(+229) 97 01 04 90



Lolo Andoche



www.loloandoche.com